



Luxembourg, le **22 JUIN 2022**

Administration de la nature et des forêts
Triage Kiischpelt
27, rue du Château
L-9516 WILTZ

N/Réf.: 102840

V/Réf.: 8.13 N° 173/22

Madame, Monsieur,

En réponse à votre requête du 13 avril 2022 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour une coupe d'urgence pour cause de bostryche sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de KIISCHPELT: section WD de WILWERWILTZ et section WC de LELLINGEN, sous les numéros 847/1857, 848/1858, 848/1861, 848/1972, 848/1973, 31/1724, 31/1725, 986/1915, 986/1535 et 986/22, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Le déboisement sera réalisé sur des terrains inscrits au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WD de Wilwerwiltz et section WC de Lellingen, sous les numéros 847/1857, 848/1858, 848/1861, 848/1972, 848/1973, 31/1724, 31/1725, 986/1915, 986/1535 et 986/22, conformément à la demande soumise.
2. Le déboisement se limitera à une superficie de **285 ares**.
3. Dans un délai de 3 ans à compter du début des travaux d'abattage, il sera procédé à la régénération naturelle, artificielle ou assistée du peuplement forestier, de peuplements forestiers équivalents, du point de vue production et écologie, au peuplement exploité.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Gilles Biver
Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe

Copies pour information :

- Arrondissement NORD

- Commune de KIISCHPELT